

Au fil de l'eau



Les infos utiles

➤ **Mairie de GROSLÉE**

Quartier de l'Eglise

GROSLÉE

01680 GROSLÉE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 43

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Permanences : Mardi et vendredi de 14h00 à 18h00

➤ **Mairie de SAINT-BENOIT**

13 rue des Maisons Vieilles

SAINT-BENOIT

01300 GROSLÉE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 94

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Permanences : Lundi de 15h00 à 19h00, mardi de 9h00 à 12h00, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Concernant l'urbanisme, Florence MIFFON peut vous renseigner en Mairie de Saint-Benoit, de préférence le lundi après-midi et le mardi matin.

Fermeture des mairies pour les fêtes de fin d'année du mardi 24 décembre au mardi 31 décembre 2019 inclus.

Tous les habitants de Groslée-Saint-Benoit sont conviés aux vœux du maire qui auront lieu à la salle des fêtes de Saint Benoit le vendredi 10 janvier 2020 à 19h00.

Commémorations officielles aux monuments aux morts :

Les cérémonies du 08 mai et du 11 novembre débutent à 10h30 à Groslée et à 11h30 à Saint-Benoit.

La cérémonie du 14 juillet a lieu à Saint-Benoit et débute à 11h00.

Recensement des jeunes :

Tout jeune âgé de 16 ans révolus doit obligatoirement se faire recenser au secrétariat de mairie. (Obligatoire pour inscription au code de la route, examens, participation à la journée de défense et citoyenneté, et pour être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans).

Date limite pour les demandes d'inscriptions sur les listes électorales pour participer aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020 le vendredi 07 février 2020 en mairie ou sur internet.

Assistante sociale de secteur :

Mathilde POUILLARD

04.79.81.34.27

Maison Départementale de la Solidarité Bugey - 19 rue Pierre Marcel WILTZER 01300 BELLEY

Services urgents sécurité : POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15

Le repas des aînés aura lieu le mardi 03 décembre 2019.

Comme chaque année, la commune a convié tous ses habitants âgés de 70 ans et plus, à participer à ce repas animé. Convivialité et ambiance chaleureuse assurées.



Le site internet de la commune de Groslée-Saint-Benoit est consultable sur :

<https://grosleesaintbenoit.fr>

Différents formulaires sont déjà en ligne notamment le formulaire d'inscription de télé alerte.

En pleine évolution, il deviendra rapidement un outil essentiel d'information et de communication.

Les plateformes de tri sélectif :

Après des débuts chaotiques, on peut noter une amélioration dans le fonctionnement des plateformes de tri sélectif ; les rotations des collectes s'organisent et devraient s'améliorer encore. Des anomalies persistent cependant, dues essentiellement à des comportements regrettables : présence de verre dans les sacs d'ordures ménagères, déchets de tonte d'herbe déversés sur les plateformes de tri, dépôts d'encombrants destinés à la déchetterie, etc...

Rappel : les containers d'ordures ménagères n'acceptent que les sacs de 30 litres de contenance.

Les déchets non admissibles dans les bacs de tri sélectif sont pris en charge gratuitement à la déchetterie de Lhuis.

L'accès à la déchetterie est soumis à une inscription préalable sur

<http://www.cc-plainedelain.fr/fr/inscription-aux-decheteries.html> ou sur formulaire à disposition dans les mairies à renvoyer par mail à decheterie@cc-plainedelain.fr ou par courrier à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain 143 rue du Château 01150 CHAZEY SUR AIN.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Lhuis - Hameau Le Carre 01680 LHUIS / Tél : 04.74.39.84.90

Lundi et mercredi de 13h30 à 18h00 - vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le brûlage ... C'est interdit toute l'année !

par arrêté préfectoral n° SAF 2017- 02 du 3 juillet 2017. En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Une alternative est proposée par la Communauté de Communes BUGEY SUD pour le broyage des végétaux. Renseignements et devis au 04.79.81.41.05 ou www.ccbugeysud.com

Le bruit... Rappel des horaires où le bruit est toléré :

De 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi

De 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi

De 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés

Concernant les chiens, les propriétaires sont tenus de ne pas les laisser errer.

Les aboiements répétitifs des chiens laissés seuls trop souvent dans les cours, sont une gêne pour le voisinage.

L'élagage : Les propriétaires sont tenus d'assurer l'élagage régulier des arbres et haies en bordure des routes et des chemins, ce qui permet de sécuriser la circulation et la visibilité, et limite les dégâts en cas de chutes de neige importantes.

L'état civil

Naissances

Kelsy, Marie, Geneviève BIGOT	03 SEPTEMBRE 2019
Lina DUMOULIN	27 JUILLET 2019
Lyna SPINELLI FIARD	17 JUIN 2019
Juwayriyah BURRIAL	12 JUIN 2019
Keylia, Alexandra, Nadine MANIEN	30 MAI 2019
Quentin DURY	11 MARS 2019
Kaïs ANTAR	30 JANVIER 2019
Liloo, Raymonde, Nicole PUBERT	16 JANVIER 2019
Chelsea COTTIER	12 JANVIER 2019
Adem BEDRAN	18 DECEMBRE 2018

Mariages

Eloïse GERVAIS et Benjamin POUPON	02 NOVEMBRE 2019
Emily PELLARIN et Jérôme FURLAN	07 SEPTEMBRE 2019
Carole BIETRIX et Cédric MARTINEZ	30 AOUT 2019
Elodie TSALAPATIS et Maxime ALCINA	29 JUIN 2019
Apolline PROST MOREL et Loïc KHALFOUNI	22 JUIN 2019
Marie-Jeanne BOISSON et Sébastien FELTESSE	08 JUIN 2019

Pacs

Marie-Thérèse PETITJEAN et Denis REUBRECHT	06 JUIN 2019
Wallis VARGOZ et Clément CATCEL	13 MAI 2019
Dina OLIVEIRA E SILVA et Quentin NOLFO	11 FEVRIER 2019

Décès

René MOURIER	22 NOVEMBRE 2019
Jean - François DUCOLOMB	17 NOVEMBRE 2019
Madeleine FOURNET-FAYAS	30 OCTOBRE 2019
Yvette MOURIER	27 OCTOBRE 2019
Paulette GUIGARD	20 OCTOBRE 2019
Anne-Marie COCHET	16 OCTOBRE 2019
Marcelle BARBATEL	26 SEPTEMBRE 2019
Odile DUMOULIN	25 SEPTEMBRE 2019
Franceline COLLOMB	19 SEPTEMBRE 2019
Odette BORDEL	16 SEPTEMBRE 2019

Michel ESCOMEL	04 SEPTEMBRE 2019
Victor SACCOMANI	16 AOUT 2019
Paul MIGIEU	05 AOUT 2019
Jules MOIRET	01 JUILLET 2019
André BERTHIER	27 JUIN 2019
Gérard BARBARIN	15 JUIN 2019
Christiane PRANAL	09 MAI 2019
Suzanne BONNARD	08 AVRIL 2019
Régis FLEURY	30 AVRIL 2019
Suzanne NALE	08 AVRIL 2019
Damien COTTIER	22 MARS 2019
Georges BOISSON	09 MARS 2019
Antoine LENIG	08 FEVRIER 2019
Jean SACQUIN	06 FEVRIER 2019
Joannès VITTAZ	03 JANVIER 2019
Simone ALBARRACIN	28 DECEMBRE 2018
Daniel TERRASSON	18 DECEMBRE 2018

Tarifs municipaux

➤ Cantines scolaires municipales et garderies :

Le prix du repas à la charge des familles est de 4,40 €.

Le prix de la garderie à la charge des familles est de 1,00 € le matin avant la classe, 2,00 € l'après-midi après la classe et 2,50 € pour la garderie du matin et de l'après-midi.

Ces 2 services sont soumis à inscription et acceptation du règlement.

2 personnes assurent le service de cantine et la garderie à Groslée, et compte-tenu de l'effectif plus important, 3 personnes sont en charge de ce service à Saint-Benoit.

Depuis la rentrée de septembre 2019, un nouveau prestataire assure la livraison des repas. Les familles peuvent consulter les menus en ligne, sur le site de la commune. Les repas proposés sont variés, bien adaptés aux enfants, tendent à privilégier les circuits courts et les produits d'origine biologique et à limiter le gaspillage alimentaire.

➤ Location salles de fêtes :

Location des salles des fêtes	Durée location	Tarif Groslée	Tarif Saint-Benoit
Habitant commune	2 jours	300.00 €	300,00 €
Habitant extérieur commune	2 jours	500,00 €	500,00 €
Association de la commune	1 jour	Gratuit	Gratuit
Association hors commune	1 jour	200,00 €	200,00 €
Pour tous	100,00 € par jour supplémentaire		
<i>+ 50 € forfait de chauffage pour toute location entre le 1er octobre et le 30 mars</i>			

Formalités de location : réservation, acceptation du règlement de location, attestation d'assurance organisateur et inventaires d'entrée et de sortie.

➤ **Cimetières et columbarium :**

Durée	Cimetière		Columbarium
			situé au cimetière de Groslée et à usage des habitants de la commune nouvelle de Groslée-Saint-Benoit. La dispersion des cendres est gratuite et soumise à autorisation de la commune.
	Concession		Case
	Simple 2 m ²	Double 4 m ²	1 à 3 urnes + frais de gravure normalisée dorée au tarif en vigueur 8,40 € le caractère
15 ans	125,00 €	250,00 €	125,00 €
30 ans	250,00 €	500,00 €	250,00 €

Le personnel communal :

- Administratif :
 - Martine GUILLOT
 - Sandrine MELLON
 - Florence MIFFON

- ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles):
 - Marie-Christine CATCEL
 - Béatrice COCHARD
 - Stéphane POHL (en disponibilité)

- Restauration scolaire, entretien locaux
 - Stéphanie BASTIANINI (cantine Saint-Benoit + entretien locaux communaux)
 - Aurélie CHANGARNIER (aide école + cantine Saint-Benoit + entretien locaux communaux)
 - Ghyslaine LAURENT (cantine scolaire Groslée + entretien locaux communaux)
 - Sandrine MELLON (cantine Saint-Benoit)
 - Laurence MURET (remplaçante de Ghyslaine LAURENT)

- Voirie, entretien bâtiments communaux :
 - Kévin COTTIER
 - Guillaume JACOB (stagiaire)
 - Carlos José PEREIRA DE MATOS (en renfort saisonnier)
 - Richard THEVENOUX (en disponibilité)
 - Eric VITTAZ

La rentrée scolaire :

- L'école de Groslée accueille 37 enfants répartis dans 2 classes :

Mme COMMUNAL, directrice, accueille 21 élèves de la Petite Section au Cours Préparatoire, Mme SAMOYEAU accueille 16 élèves du Cours élémentaire 1^{ère} année au Cours Moyen 2^{ème} année.

- L'école de Saint-Benoit accueille 102 enfants répartis en 4 classes :

Mme CECILLON, directrice, (en décharge de classe 1 jour par semaine) et Mme FAVRE accueillent : 12 élèves Grande Section Maternelle et 13 élèves Cours élémentaire 2^{ème} année, Mme ANCIAN accueille 18 élèves Petite Section Maternelle et 7 élèves Moyenne Section Maternelle, Mme DUBOULOZ accueille 18 élèves Cours Préparatoire et 8 élèves Cours élémentaire 1^{ère} année, Mme TESTE accueille 10 élèves Cours Moyen 1^{ère} année et 16 élèves Cours Moyen 2^{ème} année.

Cité de l'enfance BREGNIER-CORDON :

La commune a signé une convention pour l'année 2019 avec la crèche (enfants de 0 à 3 ans) et le centre de loisirs (enfants de 3 à 11 ans). Cette convention assure aux familles de notre commune un accueil prioritaire et un tarif préférentiel.

Pour 2018, la participation financière de la commune est de 9 681,94€ pour le multi accueil (crèche) et de 8 400,55 € pour 4 656 heures facturées pour le centre de loisirs.

Les habitants de Groslée-Saint-Benoit bénéficient également d'un tarif préférentiel pour l'adhésion annuelle à la médiathèque : 12,00€ au lieu de 15,00€ suite à la participation de la commune de 300,00€.

Sécurité et circulation : Pendant plusieurs semaines, un aménagement provisoire avec rétrécissement de la voie de circulation a été installé à l'entrée de Groslée et à l'entrée d'Evieu.

Les services routiers du département poursuivent l'étude.

La commune a fait l'acquisition de 2 radars pédagogiques installés sur la commune, 1 dans le hameau d'Evieu et 1 à Groslée.

Mise en sécurité de bâtiments communaux : Des travaux d'installation de la vidéosurveillance des bâtiments communaux : mairies, écoles, salles des fêtes, locaux associatifs, seront réalisés prochainement pour un montant de 12 899€. (Matériels et formation comprise).

Concernant le vestiaire-sanitaire du terrain de foot, un devis sera sollicité à l'issue des travaux d'aménagement du terrain de foot.

Le défibrillateur installé près de la porte d'entrée de la mairie de Saint-Benoit, est hors service. (Problème d'exposition à la chaleur en été). Un nouveau défibrillateur, protégé des ultras violets sera installé à proximité de la salle des fêtes de Saint-Benoit pour un coût de 1 370€ TTC.

La Cascade de Glandieu, site classé reconnu nationalement, et les milieux qui l'entourent, présentent de forts enjeux écologiques et paysagers. En effet, ce site est constitué d'une mosaïque de milieux naturels accueillant une diversité d'espèces exceptionnelles. Ce site concentre par ailleurs des activités

touristiques et différents usages : randonnées, activité de pêche, spéléologie et exploitation de la ressource en eau en amont de la cascade.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du site « Cascade de Glandieu », par le département de l'Ain.

L'assemblée prend acte que la Communauté de Communes Bugey Sud assure la coordination et la gestion de cet Espace Naturel Sensible, et décide de participer au comité du site, qui vise à définir et valider un plan de gestion, de valorisation et d'ouverture du site au public en cohérence avec la préservation et la protection du milieu naturel.

Les travaux d'assainissement sont en cours de réalisation dans le hameau de SOUS ROCHE. La tranche concernant les hameaux d'ARANDON, du RICHENARD, et des GUIGARDS devrait débuter en décembre 2019. Par convention avec la commune de LHUIS, les eaux usées domestiques de 35 à 38 logements de ces hameaux seront déversées dans le réseau d'assainissement de la commune de LHUIS, aboutissant à la STEP du Creux.

Le PLU est en phase de relecture finale, avant transmission aux partenaires associés, autorités (Préfecture, DDT ...etc. ...) pour avis. La phase d'enquête publique devrait intervenir courant 2020.

Des travaux de réfection de la cour de l'école maternelle ont été réalisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint, pour un montant de 17 800,00€ TTC. La cour de l'école primaire avait bénéficié d'une réfection au cours de l'été 2017 pour un montant de 23 000,00€.

LE BUDGET

La commune de Groslée-Saint-Benoit compte 1 226 habitants en 2018 et s'étend sur une surface de 2 892 ha.

Le nombre de résidences secondaires s'élève à 111, ce qui porte la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à 1 337 habitants.

La commune de Groslée-Saint-Benoit est rattachée à la Communauté de Communes Bugey Sud dont le régime fiscal est la Fiscalité Professionnelle Unique.

1) Cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles financières est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif 2018 a été voté le 04 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), comprenant le versement des salaires aux agents, de l'autre la section investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et de l'autre les dépenses quotidiennes (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits).

La section d'investissement prépare l'avenir : contrairement au fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidien, la section investissement est liée aux projets de la collectivité à long ou moyen terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, d'un véhicule...

La section investissement regroupe :

En dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, acquisition de mobilier, de matériels informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes ou sur des constructions nouvelles ;

En recettes : On distingue 2 types de recettes, celles dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions octroyées pour la réalisation de projets d'investissement (construction d'une salle de classe, mise aux normes d'un bâtiment recevant du public...).

2) Compte administratif

A) Section de fonctionnement / Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	2018 montant arrondi en €
Charges à caractère général	Energie, achat repas, petit outillage	234 961,00 €
Charges de personnel	Salaires et charges	300 688,00 €
Atténuation de produits	Prélèvement Fond de péréquations des ressources communales	14 120,00 €
Autre charges de gestion courante	Pompiers, subventions versées, indemnités élus	97 609,00 €
Charges financières	Intérêts des emprunts	19 578,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		666 956,00 €

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	2018 montant arrondi en €
Atténuation de charges	Aides de l'Etat emploi CUI	5 709,00 €
Produits et services	Services périscolaires, coupes de bois...	87 390,00 €
Impôts et taxes	Taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties et compensation Etat	536 999,00 €
Dotations et Participations	Dotations Etat et subventions	201 573,00 €
Revenus des immeubles	Locations logements et salles communales	122 250,00 €
Produits exceptionnels	Remboursement assurance suite à des sinistres	17 339,00 €
Total des recettes réelles		971 260,00 €
Report excédent de fonctionnement 2017	Opérations non budgétaires	80 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		1 051 260,00 €

Les principales recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux habitants : (cantine, garderie, locations de salles...) pour 209 640,00 € (87 390,00 € + 122 250,00 €)
- Aux impôts locaux

La commune a décidé en 2017, de lisser les taux sur les 2 communes historiques de Groslée-Saint-Benoit et de ne pas augmenter les taux des taxes suivantes en 2018 :

Taxe d'habitation : 10,95 %

Taxe foncière bâtie : 11,15 %

Taxe foncière non-bâtie : 34,69 %

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenu normalement pendant 3 ans du fait de la création de la commune nouvelle en 2016.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 971 260,00 € auxquelles il faut ajouter un excédent de 80 000,00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments et salles communales, l'achat de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 666 956,00 €.

Les charges du personnel, déduction faite des atténuations de charges, constituent une part importante du budget (300 688,00 € soit 45,08 % des dépenses de fonctionnement).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et les dépenses constitue l'autofinancement brut, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. Pour l'année 2018, cet écart était de 304 304,00 € (autofinancement brut sans report excédent de 2017 soit 80 000,00 €).

B) Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montant arrondi en €
Emprunts	Remboursement dettes en capital	77 400,00 €
Immobilisations incorporelles	Honoraires révision PLU et licences logiciels	33578,00 €
Subventions versées	Modernisation éclairage public	46 006,00 €
Immobilisations corporelles	Achats terrains, travaux forêt, acquisition camion et mini bus scolaire, équipements écoles et secrétariat	62 851,00 €
Immobilisations en cours non finalisées en fin d'année	Réhabilitation maison Genevois, construction vestiaire et aménagement terrain de foot, réhabilitation fours banaux	104 216,00 €
Total des dépenses investissement		324 051,00 €

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montant arrondi en €
Dotations fonds divers	Economies réalisées par la commune l'année précédente	250 490,00 €
	Produit taxe d'aménagement	16 405,00 €
Réalisation emprunt	Encaissement emprunt création maison médicale et auberge	500 000,00 €
	Cautions	1124 ,00 €
Total des recettes réelles		
Report excédent investissement 2017	Opérations non budgétaires	134 463,00 €
Total des recettes investissement		902 482,00 €

Pour cette année 2018, la commune avait mis l'accent sur :

- La modernisation de l'éclairage public avec la mise aux normes des armoires électriques et le changement des lampes afin de réduire la consommation d'énergie et, en conséquence, réaliser des économies ;
- Déroulement de la procédure de révision du POS en PLU : le schéma de zonage d'assainissement collectif est terminé, le règlement de zonage sera finalisé sur l'année 2019 ;
- Acquisition d'un camion pour le service technique et un mini bus pour le transport des élèves à l'école de Groslée ;
- Acquisition en matériel de voirie (tondeuse et 2 radars pédagogiques) ;
- Restauration de 2 fours banaux (Glandieu et Neyrieu), quant au four du Bonnard, les travaux seront réalisés en 2019 ;

- Acquisition de matériel informatique dans les 2 écoles et réfection complète d'une salle de classe CM1 / CM2 à Saint-Benoit ;
- Des reports ont été faits en 2018 pour réaliser les travaux de construction du vestiaire-sanitaires et aménagement du terrain de foot, de réhabilitation de la maison Genevois et d'autres opérations de travaux et d'équipement soit un reste à réaliser en dépenses de 790 000,00 € et un reste à réaliser en recettes de 222 000,00 €.

Budget 2019

a) Orientations politiques :

Un accent a été mis pour continuer à contenir les dépenses de fonctionnement en vue de poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune.

La commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impôts des ménages pour compenser la hausse du coût de la vie et ce, en vue de ne pas accroître localement la pression fiscale.

Les taux pour 2019 ont été fixés comme suit :

Taxe habitation : 10,95 %

Taxe foncière bâtie : 11,15 %

Taxe foncière non-bâtie : 34,69 %

b) Budget 2018 : fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Montant en €	Recettes de fonctionnement	Montant en €
Charges à caractère général	258 100,00 €	Atténuation de charges	
Charges de personnel	313 650,00 €	Produits de services	70 650,54 €
Atténuation de produits	20 000,00 €	Impôts et taxes	524 625,00 €
Autres charges de gestion courante	359 635,00 €	Dotations et participations	190 105,00 €
Charges financières	28 100,00 €	Autres produits	
Charges exceptionnelles	200,00 €	Produits financiers	
Dépenses imprévues	10 000,00 €	Produits exceptionnels	
Total des charges réelles	989 685,00 €	Total des produits réels	905 380,54 €

Virement à la section investissement		Excédent reporté 2018	84 304,46 €
Total des dépenses	989 685,00€	Total des recettes	989 685,00 €

Il s'agit d'une prévision budgétaire votée par le conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (la Trésorerie de Belley) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrir aux encaissements.

Contrairement au compte administratif qui est une photographie des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Par comparaison avec l'année 2018, les recettes de fonctionnement réelles, hors excédent reporté, ont été encaissées à hauteur de 104 % des recettes prévues au budget. Les dépenses ont été réglées à hauteur de 78 % en moyenne du budget prévu.

Cet écart permet de renforcer l'excédent en fin d'exercice, ce qui est nécessaire pour financer les investissements futurs avec des fonds propres.

Dépenses d'investissement	Montant en €	Recettes d'investissement	Montants en €
Emprunts et remboursement cautions	115 625,00 €	Dotations fonds divers et réserves	328 005,94 €
Immobilisations incorporelles	18 300,00 €	Subventions d'investissement	34 000,00 €
Subventions d'équipements versées	10 138,00 €	Encaissement des cautions	1 000,00 €
Immobilisations corporelles	65 700,00 €	Produits de cessions	192 188,00 €
Immobilisation en cours	903 863,00 €		
Dépenses imprévues	20 000,00 €		
Total des dépenses réelles	1 133 626,00 €	Total des produits réels	555 193,94 €
Virement à la section de fonctionnement		Excédent investissement reporté 2018	578 432,06 €
Total des dépenses	1 133 626,00 €	Total des recettes	1 133 626,00 €

Les investissements vont porter principalement sur les bâtiments :

- La suite du programme d'accessibilité des 2 écoles publiques et des accès aux cimetières,
- La remise en conformité des églises (mises aux normes des armoires électriques des clochers),
- La sécurisation des bâtiments écoles, mairies, salles communales (vidéosurveillance et alarmes),
- L'aménagement du terrain de foot avec un vestiaire – sanitaires en cœur de village,
- La construction d'une maison pôle santé et lancement d'études pour la construction d'un restaurant,
- La réhabilitation complète de la maison Genevois destinée à la location au 2^{ème} trimestre 2019.

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01.49.55.82.22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

L'association des apiculteurs du BUGEY nous transmet la liste des apiculteurs cueilleurs d'essaims :

Benoit SCHONS 06.60.58.47.36 benoit.schons@wanadoo.fr (BREGNIER CORDON)

Christian RUBATIER 06.12.93.83.48 martine.rubatier@laposte.net (BRENS)

William BOREL 06.63.81.75.17 aws@live.fr (BRENS / PEYRIEU/ VIRIGNIN)

Ne pas hésiter à contacter Philippe TREILLÉ, Président de l'association au 06.88.27.59.87

Les coupes de bois : Toutes personnes intéressées par des coupes de bois doivent se faire inscrire en mairie dès à présent et jusque fin novembre 2019.

Les associations de la commune de Groslée-Saint-Benoit

Association	Président
Amicale des Sapeurs Pompiers	Sébastien BLANC
Bugey sud actif	Yves PERONNET
Club de sport pétanque	Philippe MICHAÏLLE
Club entraide et amitié	Monique ROCHE
Comité des fêtes St B	Christine CATHELIN CONAND
Entente Bas Bugey Rhône FOOTBALL	Florent JARRAFOUX
Foyer rural et club des jeunes de G	Maxence CATCEL
Groupe historique de LHUIS	Hélène VILLE
Société de boules La Platane	Daniel VITTAZ
Société de chasse G	Jean Claude VALETTE
Société de chasse St B	Philippe BEAUDET
Société de pêche	Daniel BIGOT
Sou des écoles Groslée	Sylvain AUROUSSEAU
Sou des écoles St Benoit	Cyril PANQUET

Manifestations 2020

dates	manifestations	organisateurs
samedi 07 et dimanche 08 décembre 2019	Marché de Noël salle des fêtes de Saint-Benoit	Club Entraide et Amitié
dimanche 19 janvier 2020	Concours de Coinche salle des fêtes de Saint-Benoit	La Boule Des Platanes
Samedi 25 janvier 2020	Vente de brioches	Sou des écoles de Groslée

dates	manifestions	organisateur
Samedi 15 février	Soirée choucroute salle des fêtes de Saint Benoit	Club de pétanque
samedi 22 février 2020 matinée jusqu'à 14h	Vente de diots divers points de vente Lhuis Groslée-Saint-Benoit	Entente Bas Bugéy Rhône
dimanche 8 mars 2020	Loto salle des fêtes de Saint-Benoit	Club Entraide et Amitié
Samedi 28 mars 2020	Tartes au four	Sou des écoles de Groslée
Vendredi 1 ^{er} mai 2020	Ventes de fleurs, plantes de jardin, brocante, buvette Au Port de Groslée	Sou des écoles de Groslée
samedi 09 et dimanche 10 mai 2020	Championnat de l'Ain terrain de pétanque Saint Benoit	Club de Pétanque
samedi 16 et dimanche 17 mai 2020	Championnat de l'Ain terrain de pétanque Saint Benoit	Club de Pétanque
samedi 12 juin 2020	Tartes au four divers points de vente Groslée-Saint-Benoit	Comité des fêtes
samedi 20 juin 2020	Kermesse école de Saint-Benoit Extérieur salle des fêtes de Saint-Benoit	Sou des écoles de Saint-Benoit
lundi 13 juillet 2020 en soirée	Repas, Feux d'artifice, bal, fête foraine Extérieur salle des fêtes de Saint-Benoit	Le Foyer Rural
samedi 18 juillet 2020	Concours de Pétanque Coupe de la Municipalité terrain de pétanque Saint Benoit	Club de Pétanque
vendredi 28 août 2020	Concours de Pétanque Coupe Richard Peysson terrain de pétanque Saint Benoit	Club de Pétanque
samedi 12 et dimanche 13 septembre 2020	Tartes au four divers points de vente Lhuis Groslée-Saint-Benoit	Entente Bas Bugéy Rhône
samedi 03 et dimanche 04 octobre 2020	Tartes au four divers points de vente Groslée-Saint-Benoit	Le Sou des écoles de Saint-Benoit
samedi 24 et dimanche 25 octobre	Vente de boudin salle des fêtes de Saint-Benoit	Club de pétanque
dimanche 06 décembre 2020	Loto salle des fêtes de Saint-Benoit	Le Sou des écoles de Saint-Benoit
samedi 12 et dimanche 13 décembre 2020	Marché de Noël salle des fêtes de Saint-Benoit	Club Entraide et Amitié

Le don du sang aura lieu le 4 décembre 2019 de 16h à 19h à la salle des fêtes de Saint-Benoit puis le 07 mai et le 13 août 2020 à la salle des fêtes de Brégnier-Cordon.

Une année scolaire 2018-2019 pleine de projet !



L'année scolaire 2018-2019 a débuté par l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle le bureau a été reconduit, sans changement majeure.

Lors de l'assemblée générale Cyril PANQUET reste à la présidence en compagnie de Leticia MATTEI (Trésorière), Julien VERGNE (Vice-président), Sébastien Jarret (Vice-Secrétaire), Séverine OLIVIER (Secrétaire), Alexis PERRIER (vice-trésorier), et sans oublier notre équipe de membres actifs sans qui les manifestations ne seraient pas possibles !!

C'est avec la traditionnelle vente des tartes le dernier week-end de septembre que le sou des écoles a commencé cette nouvelle année. Cette première manifestation a été une réussite puisque la totalité des tartes a été vendue. (570 tartes)

Nous remercions particulièrement Roland pour la confection des tartes, Eric, Régis, Tintin, René, Freddy et Hervé pour la cuisson.

La nouvelle édition du Loto à vu près de 210 participants tentés leurs chance le dimanche 02 décembre. Le grand gagnant de cette après-midi convivial a remporté une cave à vin. Le sou des écoles tenait à remercier toutes les entreprises du village et des alentours, les associations, enseignants, parents et grands-parents pour leurs dons !

En décembres les enfants de l'école ont été une fois de plus émerveillés de la venue du père Noel dans leurs locaux, chacun est reparti avec un beau cadeau ! Nous avons également tous été conquis par l'intervenant musical dans les classes CE et le spectacle de fin d'année. Merci encore pour l'investissement des maîtresses pour cette après-midi d'avant fêtes !

Le samedi 23 mars 2019, les enfants sont passés comme tous les ans dans vos maisons avec la traditionnelle vente de brioches aux pralines. Les quelques 40 enfants étaient déguisés, nous remercions vraiment tous les habitants du village pour leur accueil chaleureux qu'ils nous réservent chaque année, toutes les tartes ont été vendues !

Le Samedi 06 Avril à 20h30, nous avons eu l'honneur d'organiser une soirée théâtre avec la troupe « les tréteaux de Clodomir » au foyer rural de Grolée. De nouveau cette manifestation a rencontré un franc succès avec quelques 150 entrées payantes, une Pièce très plaisante et une très bonne ambiance !

Le dernier rendez-vous est la fête de l'école au mois de Juin qui clôturera cette très belle année 2018-2019 !

Les bénéfices de toutes ces manifestations ont permis cette année encore de faire participer les enfants à de nombreux projets scolaires ainsi qu'à diverses sorties. Les cours de piscine et de voile se poursuivent.

Cette année est aussi une première depuis bien longtemps, grâce aux fonds récoltés depuis plusieurs années et à l'investissement de l'équipe enseignante, les classes de CM1-CM2 partent en classe verte sur 3 jours mi-juin.

Nous adressons nos remerciements à Mr le Maire et à l'ensemble de la municipalité pour son soutien aussi bien financier que logistique ainsi qu'aux associations et entreprises de notre village pour le prêt de matériel, qui est très appréciable.

Un grand Merci aux habitants de Saint-Benoît et des alentours pour la générosité dont ils font preuve à chaque manifestation.

Merci aux enseignants pour leur ingéniosité pour chacun de leurs projets.

J'en profite vraiment pour remercier l'équipe du bureau pour le dévouement et l'investissement personnel tout au long de l'année. Un vrai esprit de groupe et de solidarité existent dans ce Sou des écoles, les projets vont à terme, la participation des parents est en très forte hausse depuis 3 ans. C'est toujours un grand plaisir de se retrouver !

Et enfin bien sûr, nous souhaitons remercier tous les parents pour leur dévouement, qui se mobilisent selon leur disponibilité : un peu de temps, un gâteau, un peu d'énergie.... Cet élan de générosité permet ainsi que le Sou des Ecoles soit actif, hier comme aujourd'hui.

Toute l'équipe du Sou des Ecoles souhaite une excellente fin d'année scolaire à tous les enfants de l'école.

Comité des fêtes

FÊTE DU FOUR DU 15 JUIN 2019

Depuis des décennies le comité des fêtes organisait cette manifestation sur 2 jours.

Pour la première fois cette année, nous avons décidé pour des raisons de nombre et de disponibilité des bénévoles qui s'amenuisent au fil du temps, de ne vendre les tartes que sur une journée le samedi 15 juin.

Quatre fours communaux (trois à Saint-Benoit et un à Groslée) ont été mis en route pour cuire 750 tartes dont 220 sucrées et 530 salées. Toutes les tartes ou presque (nous avons dû débarrasser le stand en milieu d'après-midi, suite à l'arrivée d'une tempête annoncée), et plus une soixantaine de pains ont été vendus pour un bénéfice total de 2616,00 €.

Nous remercions tous les participants qui comme chaque année répondent présents et les boulangers qui nous ont aidés à mener à bien cette fête des fours.

Tous les bénévoles, ainsi que ceux de la fête du bois qui a eu lieu en mars, ont été invités à notre traditionnel repas à la salle des fêtes le 18 octobre ; nous profitons de cette rencontre pour faire notre assemblée générale en 1ère partie. Soirée où convivialité et bonne humeur sont toujours au rendez-vous. Nous espérons les voir l'année prochaine bien sûr.

Ceux qui veulent faire partie de cette aventure, nous les accueillons avec grand plaisir ; il suffit de le faire savoir aux membres du comité, notamment Christine Cathelin Conand, la Présidente.

Des remerciements tous particuliers à la population qui a répondu présente comme d'habitude et s'est mobilisée avec enthousiasme pour acheter nos tartes.

LES PROJETS POUR 2020 :

Fête des fours le samedi 13 juin

En cours de discussion :

Un voyage sur 2 jours en septembre dans le sud.

Un spectacle familial de magie (pour adultes et enfants) au théâtre de Groslée, le 26 janvier 2020.

Cette représentation sera animée par JC TOMASSINI qui se produit entre autre au « Pied dans le plat » à Lyon.

Encore merci à tous et bonne fin d'année.

Les membres du comité des Fêtes Groslée-Saint-Benoît

Chasse tant décriée... et pourtant si utile... ! Société communale de Saint-Benoît.

“**Sus srofa**”, ce bon vieux sanglier emblématique de nombreux contes de notre chère Gaule, un peu traditionnellement maintenant, tiendra encore cette année le haut du “Mot des chasseurs” de Saint-Benoît.

De fort belles fructifications en forêt (glands, faînes, baies), pas d'hiver notable ni de pathologie sur ce gibier, des milieux qui se ferment, soit un tout idéal à l'expansion.

Cependant une (petite) baisse de population (redoutée de certains de nous), serait-elle due aux efforts de régulation sur notre petit territoire ? Rien n'est pourtant moins sûr ! À moins que ce très beau gibier, intelligent comme peu d'autres, n'ait simplement beaucoup appris de nos modes de chasse en explorant de nouvelles micro zones de quiétude ! Pour autant tout devrait porter nos chasseurs à l'optimisme, d'autant qu'un peu moins de sangliers ne ferait que rendre cette chasse encore plus belle et la facture de dégâts moins salée ! N'oublions pas que depuis des millénaires, le sanglier, la forêt et l'homme ont co-évolué, le premier a su s'adapter aux variations des climats, aux transformations des habitats, aux pressions démographiques et de chasses, aux épizooties, tout en conservant de ses origines une aptitude à vivre dans différents milieux. Belle leçon de darwinisme qui ne peut susciter du respect.

Sur 2018 et 2019 l'important travail collaboratif de prévention des dégâts réalisé avec nos agriculteurs, une météo très clémente lors des semis, une retenue en montagne et des interventions d'effarouchement ont permis de contenir les dégâts. Que chaque acteur en soit ici encore remercié. Toutes ces actions sont à reconduire en 2020, en espérant les mêmes réussites opérationnelles.

Mais le grand gibier à Saint-Benoît, c'est aussi, pour le bonheur de tous, des chamois et des cerfs qui s'installent progressivement.

“**Rupicapra rupicapra**”, **je suis le chamois** ; on me voit de plus en plus fréquemment sur nos enrochements, et parfois en pied de montagne... Nos suivis des “chevrès” par comptages aboutissent à un plan de chasse très sélectif et très limité qui favorise cet accroissement. **La chasse du chamois est bien plus que l'acquisition d'un trophée, c'est un acte fort qui lie l'homme à un milieu et fait évoluer ses modes de chasse vers de l'affût/approche, instances moments de communion avec la nature.**

“**Cervus èlaphus**”, **je suis le cerf** ; on me croise en traversée de routes, ou on m'aperçoit furtivement en plaine...Une petite harde mixte d'hiver constitue un noyau d'implantation maintenant adhérent à notre territoire. Nous nous devons d'être des gestionnaires extrêmement prudents de toute forte extension, par rapport aux dégâts agricoles et sylvicoles. Aussi nous demandons pour ce gibier à nos instances dirigeantes de **fédérer toutes les parties impactées au plan départemental afin d'aboutir à un contrat**

de gestion pluriannuel d'implantation : Dialogue, objectifs, contrat, suivi, plan d'actions...= **clarté et sérénité pour tous. Serons-nous un jour entendus ; Saint Hubert dors-tu ?**

Que d'efforts anéantis, et quel dommage ! ; Vous le saviez, sur le secteur dit "Sous Rosai" de la D19 reliant Saint-Benoît à Glandieu, reconnu comme accidentogène, un dispositif anticollision de bord de route de type « réflecteur » a été mis en place en début d'été 2018. Ces 102 piquets placés sur la portion de route la plus exposée ont permis de minorer les collisions routières, mais aussi d'épargner nombre de cerfs, de chevreuils et de sangliers. Le système fonctionne, mais malheureusement le vol d'une partie de cet équipement en a réduit l'efficacité. **France quelle éducation donnes-tu à tes enfants ?**

Nombre des nôtres sont aussi piégeurs agréés. N'hésitez pas à les solliciter lorsque des "animaux susceptibles d'occasionner des dégâts" (ex nuisibles) s'en prennent à vos élevages...et il est important que nous fassions connaître à la Direction Des Territoires (service de la Préfecture) ces désagréments pour parvenir aux justes équilibres.

Et veuillez noter que notre traditionnel ball-trap, se tiendra les 4 et 5 juillet 2020, ou vous pourrez profiter, entre autres, d'un excellent buffet. A bientôt donc !

Les chasseurs, leur conseil d'administration et leur président vous souhaitent le meilleur.

Le CLUB de PETANQUE est désormais un club de « Sport Pétanque » et non plus un club de loisir. Avec ses 70 licenciés et 36 membres, le club ne peut en aucun cas refuser une licence à toute personne qui en fait la demande. Le club devient aussi formateur « Sport Pétanque » pour les jeunes.



Nos manifestations pour l'année 2020 :

- Dimanche 19 janvier : journée diots
- Samedi 15 février : soirée choucroute
- Samedi 9 et dimanche 10 mai : doublette mixte Championnat de l'Ain
- Samedi 16 et dimanche 17 mai : triplète promotion Championnat de l'Ain
- Vendredi 18 août : concours Richard Peysson

L'année 2019 a été satisfaisante avec de très bons résultats.

Notre objectif pour la saison 2020 est de voir une équipe de Saint Benoit championne de l'Ain !

Le bureau

Le club entraide et amitié

Une nouvelle saison commence pour notre club, les manifestations 2018/2019 ont été satisfaisantes. L'assemblée générale du 24/10/2019 a apporté des changements dans la composition du bureau : Mme ROCHE Monique prend la place de présidente après 19 ans de présidence tenue par Mme Camille RICHARD.

Le bureau se compose ainsi :

Présidente : Roche Monique

Vices Présidents : Richard Camille et Morales François

Trésorière : Guinet Monique

Vice Trésorière : Perrier Eliane

Secrétaire : De Sousa Ana secondée par les vices présidents

**Le club prépare son marché de Noël
qui nous l'espérons apportera de la curiosité dans ses nouveautés.**

Rendez vous le 8 décembre à la salle des fêtes de Saint Benoit.

Le 8 mars 2020 aura lieu notre loto qui sera toujours doté de nombreux lots, Les artisans, commerçants et nombreux participants ont toujours répondu gracieusement à notre sollicitation.

De nouveaux projets seront annoncés par la nouvelle présidente.

Le club entraide et amitié vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Entente Bas Bugey Rhône



L'Entente Bas Bugey Rhône entame sa deuxième saison de transition. En effet, la saison 2018-2019 fût marquée par le changement de présidence et cette saison 2019-2020 annonce le changement de stade en cours de construction.

Avec 2 coupes du monde (masculine en 2018 et féminine en 2019) largement diffusées à la télévision, le football amateur est de plus en plus concurrencé par d'autres activités.

Il devient donc difficile de trouver des dirigeants ou d'avoir de jeunes bugistes dans nos équipes, malgré des valeurs de respect et de convivialité mises en avant par notre club au travers de nos éducateurs.

Néanmoins, l'EBBR est en passe de franchir la barre des 85 licenciés, sans compter qu'une équipe vétérans est en train de se remonter.

Cette année encore, le club sera récompensé pour la saison 2018-2019, grâce notamment à notre équipe féminine pour leur 1^{ère} place au championnat à 8, et à notre équipe senior qui finit 1^{ère} du challenge de la sportivité et 4^{ème} du challenge du Fair-Play.



Une belle preuve de l'état d'esprit qui règne à l'EBBR et une saison qui s'annonce plutôt prometteuse puisque nos féminines et nos seniors sont invaincus depuis le reprise !

Et l'Entente Bas Bugey Rhône ne serait rien sans toutes celles et tous ceux qui nous suivent et qui nous soutiennent dans cette aventure, que ce soit au bord du stade, aux manifestations ou en tant que sponsors. MERCI et venez toujours aussi nombreux !

Sportivement,

Les membres du bureau.





Le nom de l'ECHO du NANT association loi 1901 en 1927. Les

années la pérenniser en diversifiant ses actions afin de continuer à transmettre et partager l'amour de la musique. En 2007, l'association devient une ECOLE DE MUSIQUE où l'enseignement et la diffusion musicale vont de pair. Chaque année, nous tentons d'enrichir nos champs de compétences et d'enseignements.

Voici la liste des différentes formations que vous pouvez trouver. Elles se regroupent en trois grands domaines :



1) ENSEIGNEMENTS INSTRUMENTAUX (à partir du CP) :

accordéon, batterie, clarinette, cordes (violon, alto et violoncelle), cuivres (en tout genre), flûte traversière, guitare, piano.

2) ENSEIGNEMENTS COLLECTIFS :

séances d'éveil musical pour les plus jeunes dès la maternelle, cours de Solfège

CHANTS en groupe (enfants, ados, adultes)

3) ENSEIGNEMENT THEATRAL

en cours collectifs (enfants, ados, adultes)

Ces cours visent un public de tout âge. Ils sont dispensés de manière professionnelle et conviviale.

ENVIE DE DECOUVRIR, DE VOUS PERFECTIONNER.....?!?!

Il n'est jamais trop tard pour s'inscrire même en milieu d'année !!!

Nous envisageons cette année grâce au dynamisme de notre équipe éducative à remettre en place un ou plusieurs ensembles musicaux qui auront pour objectifs de faire jouer plusieurs musiciens ensemble en fonctions des niveaux de chacun.

Nous invitons ainsi chaque musicien amateur ne faisant pas parti de l'association mais désirant jouer en groupe de manière conviviale à se manifester. Et ce, quelque soit l'âge, le niveau, l'instrument. Le seul critère est de se faire plaisir à jouer et de partager ses moments ensemble.

Renseignements : lechodunant@orange.fr 06-42-57-52-54



Inauguration de la fresque de Saint-Benoit le 11 novembre 2019 en présence de Claude MASSAT, des élus et de nombreux habitants.

Aujourd'hui nous voulons remercier le réalisateur de cette fresque, M. Claude MASSAT, habitant du bourg de Saint Benoit et ancien conseiller municipal.



« Chaque fois qu'il passait devant ce bâtiment en rentrant chez lui, il se disait « quel triste mur », d'où l'idée de l'embellir grâce à ses talents de dessinateur et de peintre.

Il est donc venu en mairie au printemps, proposer de réaliser une fresque, avec l'idée de faire le parallèle entre l'entrée de Saint Benoit au début du 20^{ème} siècle et l'entrée de notre village aujourd'hui.

La commune enthousiasmée par ce projet a pris les frais de peinture à sa charge.

Claude MASSAT s'est servi d'une carte postale des années 20 (difficile à dater exactement, le photographe étant anonyme) donnée par M. Louis COUENNE. Cet habitant de Saint Benoit, ancien conseiller, était collectionneur de cartes postales et trains miniatures, aujourd'hui, il n'est plus des nôtres, « une pensée pour lui ».

Cette photo représente le « Tramway du Haut Rhône » 1931-1939 qui parcourait 35 kms de voie, partant de la gare de Brégnier-Cordon (boulangerie Badin actuelle) jusqu'à la gare de Villebois.

Ce tramway a été construit par des fonds privés pour compenser la liaison ferroviaire entre Ambérieu et Belley. La locomotive Buffaud Robatel a été fabriquée à Lyon par le même constructeur que la Tour métallique de Fourvière (tour qui servait d'attraction pour un restaurant local).

Sa vocation première était de transporter des marchandises locales en direction de Belley ou de Lyon, puis sont apparus des wagons de voyageurs. Malheureusement, l'arrivée de l'autobus a conduit la société du Tramway du Haut Rhône à abandonner les wagons de voyageurs, qui pouvaient se rendre à Lyon plus vite. Les wagons et la locomotive ont fini par être démontés pour la ferraille à Culoz.

La commune a fait l'acquisition de la gare et de son tènement auprès de la famille Dumoulin le 22 février 2018. Il reste très peu de gare de cette époque sur le territoire, il en existe une à Lhuis. » La technique de réalisation de cette fresque est celle de l'agrandissement au carreau.

La voiture que vous apercevez est celle du photographe anonyme et le nom de Guy – Les Avenières est celui de l'imprimeur de la carte postale.

Encore merci à toi Claude, en espérant avoir l'occasion prochainement d'admirer à nouveau, tes talents de dessinateur et de peintre !



LES AMIS DU PAYS DE LHUIS

Les Amis du Pays de Lhuis ont été créés en janvier 2017 afin de continuer à faire vivre la foire traditionnelle.

L'association rassemble l'équipe qui organisait cet événement auparavant au sein de l'office de tourisme.

La pluie était au rendez-vous pour cette foire 2019 ce qui a bien perturbé le déroulement de la journée.

Les visiteurs étaient plus enclins à regarder le sol pour éviter les flaques qu'à regarder les exposants. Nous en sommes désolés pour eux.

Par contre, les stands tenus par notre association : tartes, diots, hot-dogs et gaufres à l'ancienne ont attiré les courageux que les intempéries n'avaient pas dégoûtés. Ils se sont régalés !



Cette année il y avait une nouveauté : la buvette était tenue par le club de football Entente Bas-Bugey Rhône ce qui nous a amené des consommateurs plus jeunes. Beaucoup de licenciés s'étaient mobilisés et ont contribué à la bonne humeur.

Comme les années précédentes l'animation était assurée par MB Prod, Mauvaises Graines et la tonte des moutons par les Jeunes Agriculteurs. Les enfants ont apprécié.

Nos fidèles bénévoles ont bravé le mauvais temps pour tout installer et préparer. Ils se sont activés sans ménager leur peine, avant, pendant et après pour le nettoyage.

La journée de remerciements s'est déroulée fin juin à Seillonnaz avec une randonnée et un repas préparé par la Ferme Chassard. Tout le monde a apprécié le porcelet farci.

Nous repartons pour la 39^{ème} foire qui se déroulera le dimanche 19 avril 2020. Nous espérons que nos bénévoles et les nouveaux qui voudraient se joindre à l'équipe soient au rendez-vous.

Contact : Jean-Michel LAURENT, 151 rue du Mollard, Rix, 01680 LHUIS

foiredelhuis@gmail.com



Présentation des actions du collectif : « *Solidarité Migrants Bugey Sud* »

Le collectif « **Solidarité Migrants Bugey Sud** » (**S.M.B.S**) s'est constitué suite à une réunion d'information qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Lhuis le 23 février 2018.

Après quelques réunions qui lui ont permis de s'organiser, une charte d'accueil long séjour a été signée avec J.R.S (Jesuit Refugee Service), une association qui **lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés**.

Depuis le 23 juin, la famille ABADA, Lilian, Mushtaq et leur fils Hilal (3 ans) venus d'Irak sont accueillis à Lhuis.

Après avoir été accompagnés dans les multiples démarches relatives à leur demande d'asile, ils ont obtenu de l'OFPRA (Office Français pour les Réfugiés et Apatrides), en décembre 2018, le statut de réfugiés qui leur permet, enfin, de pouvoir travailler et s'autonomiser.

Depuis février 2019, une nouvelle famille, syrienne cette fois-ci, est accueillie à Saint-Martin. Il s'agit de la famille OUSMAN, Abdel Kader, Douaa et leur petite fille Jana (18 mois).

C'est grâce aux multiples actions et efforts de toutes et tous que ces accueils gérés par la commission « temps long » se déroulent favorablement.

Il y a aussi à **S.M.B.S** des accueils de courte durée. Cette forme d'accueil, prise en charge par des membres de la commission « séjours courts » s'adresse à des migrants vivants en centres administratifs en ville souhaitant, pour des raisons diverses et variées, faire le point, voir ailleurs, se retrouver quelques jours hors de leur milieu habituel.

Trois accueils aux bilans fort positifs, ont déjà eu lieu : un à Innimond et les autres à Brégnier-Cordon et Lhuis au cours de l'été 2018.

Quelles sont nos perspectives... ?

Nous espérons qu'au plan financier, l'ensemble des dons à venir et la réussite de nos soirées, nous permettront d'assumer les frais divers et conséquents engendrés par ces accueils : fluides (eau, électricité...), bois de chauffage, aliments, entre autres.

Nous souhaitons vivement pouvoir persévérer, varier et évoluer dans les formes d'accueil et d'accompagnement qui se présenteront.

Nous sommes très reconnaissants à toutes les personnes qui ont aidé le collectif d'une manière ou d'une autre ainsi qu'aux communes qui nous facilitent la tâche. (mise à disposition de salles entre autres).

Pour vos dons éventuels, merci de libeller les chèques à l'ordre de :

Solidarité Migrants Bugey Sud

A déposer ou à poster à l'adresse :

Collectif Solidarité Migrants Bugey Sud

Mairie de Saint Benoit 01300

Pour les donateurs souhaitant un reçu fiscal, le préciser au dos du chèque : « **reçu fiscal** ».

Si vous souhaitez être informé sur nos activités, vous pouvez demander à être inscrit(e)s sur notre liste de diffusion via notre adresse de contact : smbcontact@free.fr

Nous avons aussi un blog : <http://blog-smbs.frama.site/> que nous alimentons au fil des jours et des événements.

Humana France est une organisation qui collecte et procède à la réutilisation des textiles usagés afin de préserver l'environnement et financer des programmes d'aide au développement économique et social dans les pays en développement.

Humana France appartient à la Fédération Humana People to People qui se compose de 30 organisations présentes dans le monde et dont la vocation est d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées. Grâce au réseau de la Fédération, Humana France bénéficie de plus de 30 ans d'expérience dans divers pays comme l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, l'Italie, ou les Etats-Unis.

HUMANIA communique les chiffres de la collecte textile sur l'année 2018 sur notre secteur :

ce sont 2 112 kgs qui ont été récoltés dans le conteneur situé à Saint-Benoit, soit près de 40 kilos en moyenne collectés par passage, et 1 610 kgs dans celui de Groslée, soit un peu plus de 30 kilos par passage.

Pour information, en 2019, chaque français devrait produire, en moyenne, 10 kilos de résidus textiles, avec des coûts de traitement toujours plus élevés pour les collectivités car une tonne de déchet textile est facturée aux alentours des 120 euro hors transport par les gestionnaires de déchets.

L'association Valoristes Bugey Sud

Est présente dans son Atelier Chantier d'Insertion/recyclerie
Au 6 rue des Bains à BELLEY (A côté de l'école des Cordeliers)

La recyclerie a pour mission de collecter, trier, valoriser et revendre des objets dont vous souhaitez vous défaire, destinés au rebut et donnés à l'association.

Ce geste éco solidaire favorisera l'emploi d'une douzaine de personnes en insertion professionnelle. Vous pourrez, y déposer vos vêtements, vaisselle, jouets, livres, CD, petit mobilier, petit électro-ménager et éléments de décoration (Propres et en bon état).

Mi-septembre ouvrira sur le même site le point de vente Val'Boutiques.

Horaires accueil dépôts : Le mardi et le vendredi de 9h à 17h30

Présence sur les déchèteries :

De Virieu le Grand les vendredis de 9h à 12h

De Culoz les mercredis de 9h à 12h

De Belley les vendredis de 14h à 17h

Et les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour nous joindre : valoristebugeysud@outlook.fr

INÉDIT : UNE ARRIVÉE DU TOUR DE FRANCE AU GRAND COLOMBIER !

BUGEYSUD en partenariat avec la commune de Culoz, la communauté de communes Usses et Rhône et le Département de l'Ain accueillera

la 15ème étape du Tour de France

qui partira de Lyon pour une arrivée au sommet du Grand Colombier.

Cette étape traversera Evieu et Les Marches.

Du grand spectacle en perspective...

Rendez-vous le dimanche 12 juillet 2020 !

